

- Dossier de presse -



ATOUTS DE L'AUTOPARTAGE
& **1000 BONNES**
RAISONS D'EN PARLER





1^{er} ATOUT

Une réponse aux besoins de mobilité

Leader de l'autopartage, le réseau Citiz propose **1000 voitures** en libre-service dans **90 villes** en France. Les utilisateurs accèdent 24 h/24 à la voiture de leur choix, de la citadine à la familiale, pour une heure, un jour, ou plus si affinités.

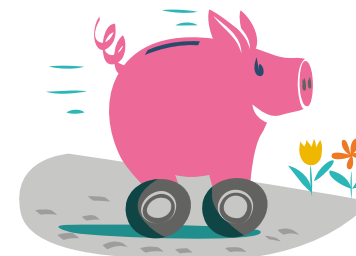
L'accès au véhicule est garanti grâce à la réservation préalable (entre 1 minute à 3 mois à l'avance) et aux emplacements réservés.

Le réseau Citiz s'inscrit dans les politiques de mobilité, en complément des modes de transports collectifs (transports urbains, train...) et des modes actifs (marche à pied, vélo...).

Citiz apporte une solution pratique et économique aux personnes et aux entreprises qui ont besoin occasionnellement d'une voiture accessible rapidement, près de chez eux.

QUAND EN PARLER ?

Semaine Européenne de la mobilité (16-22 septembre 2017),
Rencontres du Transport Public (10-12 octobre à Marseille),
Salon Autonomy (19-20 octobre 2017 à Paris).



2^e ATOUT

Une facturation à l'usage

L'automobiliste français consacre en moyenne **5 700 € par an**¹ à son véhicule (crédit, dépréciation, entretien, assurance, stationnement...).

Dans bien des cas, partager une voiture est plus économique qu'en posséder une. Contrairement à une voiture personnelle, l'autopartage **Citiz est facturé à l'usage**, selon la durée et les kilomètres parcourus : à partir de 2 € par heure + 0,35 €/km, assurance et carburant compris.

Cette solution s'avère particulièrement intéressante pour les personnes qui parcourent moins de 10 000 km par an et n'ont pas besoin de la voiture pour un trajet récurrent quotidien (domicile-travail).

1 - DGCCRF « Évolution du budget automobile des ménages français depuis 1990 », Eco n°14, 2013.

QUAND EN PARLER ?

Sujets d'actualité concernant le pouvoir d'achat,
le prix du carburant, la hausse des cours du pétrole...
et **Mondial de l'Automobile** (octobre 2018).



3^e ATOUT

Le respect de l'environnement

1 voiture partagée Citiz remplace 9 voitures individuelles. Cela implique à la fois une économie de ressources pour la fabrication des voitures et **la libération de 8 places de stationnement** : autant d'espace public disponible pour d'autres usages (trottoirs ou pistes cyclables, terrasses, espaces verts...).

La pratique de l'autopartage incite aussi les usagers à **recourir à des modes de déplacement plus économes en énergie, moins émetteurs de gaz à effet de serre et moins polluants**. Les études le prouvent : en devenant « autopartageurs », les utilisateurs modifient leurs comportements. Ils réduisent de 3/4 (-76 %) leurs déplacements quotidiens en voiture et recourent davantage aux transports en commun (+ 13 %), au vélo (+ 21 %) et à la marche à pied (+ 6 %)².

2 - 6-t © ADEME, Enquête Nationale sur l'Autopartage 2012.

QUAND EN PARLER ?

**Semaine du Développement Durable (30 mai au 5 juin 2017),
Journée Nationale de la qualité de l'air (21 septembre 2017),
COP 23 (fin 2017 à Bonn, Allemagne).**



4^e ATOUT

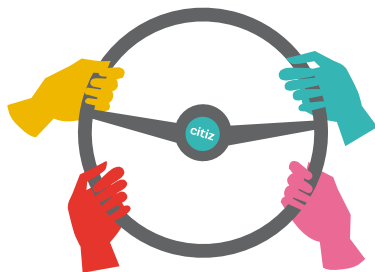
Des solutions créatives

Pionnier des nouveaux services de mobilité depuis 15 ans, Citiz a toujours une longueur d'avance pour répondre aux attentes des citoyens des villes :

- À Strasbourg, Toulouse et bientôt Bordeaux et Lyon, **les voitures « Yea ! »** peuvent être récupérées et redéposées sur toutes les places de stationnement dans un périmètre défini. Il n'est plus nécessaire d'indiquer l'heure de retour : le déplacement est complètement libre. yea.citiz.coop
- Citiz Alpes-Loire expérimente le service « **Ma Chère Auto** », qui consiste à intégrer les véhicules de particuliers dans la flotte d'autopartage. www.machereauto.com
- Le réseau Citiz développe le 1^{er} service de **voitures partagées accessibles aux personnes en fauteuil roulant** dans 17 villes, avec le soutien de partenaires locaux et nationaux.

QUAND EN PARLER ?

Lancement de Yea! à Bordeaux et anniversaire de Yea! à Strasbourg et Toulouse (mai 2017), Journée Internationale des personnes handicapées (6 décembre), Salons Autonomic (dans 8 villes françaises).



5^e ATOUT

La coopération plutôt que la concurrence

Le Réseau Citiz est une société coopérative dont le capital est détenu en majorité par des opérateurs locaux d'autopartage. Parmi ces opérateurs locaux, **10 sont des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic)** et **3 sont des entreprises publiques locales (SPL, SEM, régie)**.

Estimant que la coopération est préférable à la concurrence, les opérateurs locaux du réseau Citiz échangent sur leurs bonnes pratiques et leurs éléments financiers. Ils se coordonnent avec les collectivités locales, les opérateurs locaux de transports et/ou du stationnement, afin de construire ensemble une offre de mobilité cohérente pour les habitants et entreprises du territoire. Les Scic locales impliquent dans leur capital et leur fonctionnement les utilisateurs du service, particuliers et entreprises, les salariés et les partenaires locaux.

QUAND EN PARLER ?

*Mois de l'Économie Sociale et Solidaire (novembre),
AG annuelles des coopératives d'autopartage, événements
de la CGSCOP ou du Labo de l'ESS.*



6^e ATOUT

L'urbanité

L'urbanité est ce qui nous permet de mieux vivre ensemble. L'autopartage Citiz contribue à cette ville où il fait bon vivre, respirer, marcher, circuler, se rencontrer... **En réduisant leur usage de la voiture, les « autopartageurs » favorisent les commerces, services et activités de proximité.**

En libérant l'espace public de voitures stationnées inutilement, l'autopartage Citiz contribue à donner plus de place à l'humain en ville. C'est la philosophie du « Park(ing) Day » auquel participe Citiz, qui chaque année transforme temporairement des places de parking en espaces végétalisés et artistiques.

Dans l'autopartage Citiz, chacun est invité au respect du bien commun, à faire attention à l'utilisateur suivant : propreté, état du véhicule, ponctualité... Au final, Citiz rapproche le « citadin » du « citoyen » !

QUAND EN PARLER ?

*Journée de la Transition Citoyenne (septembre),
le Park(ing) Day (3^e week-end de septembre),
Journée de la gentillesse (3 novembre).*

“ L'autopartage est vraiment un service d'intérêt collectif ”

“ L'autopartage est non seulement un service pratique et économique pour les **20 000 utilisateurs** qui accèdent à nos **véhicules en libre-service 24 h/24**, dans **90 villes de France**, mais il est également un service d'intérêt collectif qui vise à améliorer la qualité de vie dans les villes. D'une part, en réduisant le nombre de voitures : **1 voiture Citiz remplace 9 voitures particulières**. D'autre part, en incitant les autopartageurs à modifier leurs comportements : en passant de la propriété à l'usage, ils réduisent de moitié leurs déplacements en voiture et utilisent davantage les transports en commun, la marche et le vélo. C'est bon pour la qualité de l'air et bon pour la santé !

L'engagement citoyen de Citiz se traduit aussi par la forme coopérative donnée au réseau, qui fait primer la coopération, le développement local et l'utilité sociale à la recherche du profit.”

Jean-Baptiste SCHMIDER, Directeur Général de Citiz

Citiz : mode d'emploi

Grâce à sa carte Citiz, l'utilisateur accède aux voitures du réseau Citiz en libre-service, pour une heure, un jour ou plus. Les **13 structures locales** du réseau Citiz proposent à leurs **20 000 utilisateurs** une flotte de **1 000 voitures en libre service** dans **90 villes**, dont **50 gares SNCF** et près de **500 stations**. Fondé en 2002 sous le nom de France-Autopartage, le réseau Citiz s'intègre totalement dans les territoires et propose une offre à portée nationale.

